



Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Toulouse,
le 19 juin 2018

Le Conseil de bassin viticole « *Languedoc-Roussillon* » s'est réuni lundi 4 juin 2018 à Montpellier

Le Préfet de la région Occitanie, Pascal Mailhos, a réuni le conseil de bassin viticole *Languedoc-Roussillon*, le 4 juin 2017, à la préfecture de l'Hérault, à Montpellier, en présence des préfets de l'Hérault, de l'Aude et du Gard et de l'ensemble des membres de ce conseil.

Les interprofessions régionales, avec la contribution de Coop de France et des vigneron indépendants, se sont engagés à mettre en place, en concertation étroite avec l'IVSO (bassin viticole du Sud-Ouest) un plan d'actions régional, en déclinaison du plan de filière national, établi dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation.

En outre, la réunion a permis de faire un point sur la conjoncture viticole, ainsi que sur les dispositifs d'aides de l'organisation commune de marché (OCM) et de leurs évolutions.

Contacts Presse

DRAAF Occitanie
Anne BERNACHON
☎ 05.61.10.61.12

Préfecture
Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Élise LAFON
☎ 06.81.10.18.78
☎ 05.34.45.36.17

Gaëtan DELAGNES
☎ 07.77.94.26.07
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Une situation des marchés satisfaisante

Malgré une récolte 2017 historiquement faible (10,3 millions d'hl pour le bassin viticole *Languedoc-Roussillon*), les besoins du marché ont pu être honorés. En outre, bien que les exportations françaises de vin reculent au 1^{er} trimestre 2018, celles du bassin *Languedoc-Roussillon* restent dynamiques et progressent de 3,4 % en volume et de 4,5 % en valeur.

Vers une déclinaison régionale du plan de filière nationale de la filière vitivinicole

Dans le cadre des états généraux de l'alimentation et suite à la remise du plan national de la filière vitivinicole, les membres du conseil de bassin ont fait un état des lieux des réalisations initiées par les interprofessions du bassin et ont débattu des actions que la profession met en place au niveau de la région Occitanie. Ils ont décidé de s'engager dans la déclinaison régionale du plan de filière nationale de la filière vitivinicole et sa mise en œuvre, en collaboration avec le bassin viticole du sud-ouest. Celui-ci s'articulera autour des 4 axes définis nationalement : (1) responsabilité sociétale des entreprises, (2) création et partage de la valeur, (3) résilience des entreprises et de la filière, et (4) amélioration de la performance à l'export. Le prochain conseil de bassin d'automne sera l'occasion de le présenter en détail.

Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

Un point sur dispositifs d'aides et leurs évolutions

Les membres du bassin ont pu débattre sur les évolutions, discutées avec la commission européenne, de l'OCM vitivinicole (nouveau programme national 2019-2023).

Un point sur l'appel à projet 2018 (OCM) pour les aides aux investissements a été réalisé pour le bassin *Languedoc-Roussillon*. Les dossiers déposés devraient pouvoir obtenir les aides sollicitées.

Puis les membres du conseil de bassin viticole se sont prononcés à l'unanimité pour le nouveau plan collectif de restructuration 2019-2021 du bassin *Languedoc-Roussillon*, qui portera sur une surface de 11 000 ha de vignes et qui intégrera 9 nouveaux cépages résistants aux maladies.

Enfin, le bilan des plantations nouvelles de vignes pour la campagne en cours a été dressé : 714 demandes ont été déposées pour 767 ha sur le bassin *Languedoc-Roussillon*.